

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE L'ESCARENE Séance du 28 aout 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit aout, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué le vingt-six août deux mille vingt-cinq, s'est réuni au siège de la mairie de L'Escarène, sous la présidence du docteur Pierre Donadey, maire.

**Etaient présents :** DONADEY Pierre, VALLAURI Jean-Claude, SABLAYROLLES Rolande, ARIS Georges, NITART France, ROMERO Muriel, LUPOTTO Gérard, DUPONT Martine, SOUMATI Marie-Christine,

**Absents représentés :** BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse représentée par DONADEY Pierre, ZIZZO François représenté par SOUMATI Marie-Christine, BRACCO Patrice représenté par DUPONT Martine, VRIGNON Bertrand représenté par VALLAURI Jean-Claude, DORDE Maéva représentée par NITART France, LACOUT Philippe représenté par ROMERO Muriel,

**Absents excusés :** DUQUESNE Céline, DOTTAIN Laurence, SIMON Raphael, ANTHOINE-SAVARY Kathia, CHIBANI Franck,

**Absents :** BEUGNIET Pierre, SALTON Gérard,

Madame Rolande Sablayrolles a été nommée secrétaire de séance

### **Délibération n°:** 25 08 20

#### **Objet :**

**Adoption des nouvelles dispositions d'adhésion à la centrale d'achat du Sictiam et approbation de la convention correspondante**

Vu les dispositions des articles L.2113-2 et L.2113-3 du Code de la commande publique relatifs aux centrales d'achat,

Vu la proposition du Sictiam visant à mettre à jour certaines dispositions de fonctionnement de la centrale d'achat permettant de mutualiser certains besoins et d'optimiser les procédures de commande publique, auquel a accès la commune en qualité de membre.

Considérant l'intérêt pour la commune d'adhérer à ce dispositif afin de bénéficier de conditions économiques et administratives avantageuses,

Considérant que l'organisme partenaire a transmis un projet de convention précisant les modalités de fonctionnement de la centrale d'achat,

Considérant toutefois que le projet de convention comporte des erreurs matérielles devant être corrigées par l'organisme partenaire avant signature définitive,

Monsieur le maire propose d'adopter cette convention sous réserve que les erreurs détectées soient corrigées avant signature.

Transmis à la Préfecture le : Date visa  
Affiché le : *12/09/25*

AR Prefecture

006-210600573-20250828-250820-DE  
Reçu le 11/09/2025  
Publié le 11/09/2025

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé du maire, et après en avoir délibéré,

-Adopte les nouvelles dispositions proposées par le SICTIAM relatives à la centrale d'achat.

-Approuve la convention d'adhésion et de fonctionnement, telles qu'annexée à la présente délibération, sous réserve que les erreurs matérielles constatées dans la rédaction soient corrigées par les services du Sictiam.

-Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention, après vérification et correction desdites erreurs, ainsi que tout document afférent à la mise en œuvre de cette adhésion.

Nombre de conseillers en exercice : 22

Nombre de présents : 09

Nombre de votants : 15

Pour : DONADEY Pierre, VALLAURI Jean-Claude, SABLAYROLLES Rolande, ARIS Georges, NITART France, ROMERO Muriel, DUPONT Martine, SOUMATI Marie-Christine, BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, ZIZZO François, BRACCO Patrice, VRIGNON Bertrand, DORDE Maéva, LACOUT Philippe,

Contre : LUPOTTO Gérard.

Abstentions:/

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE  
Rolande SABLAYROLLES

LE MAIRE  
Docteur Pierre DONADEY



Transmis à la Préfecture le : Date visa  
Affiché le : 11/09/2025

AR Prefecture

006-210600573-20250828-250820-DE  
Reçu le 11/09/2025  
Publié le 11/09/2025